

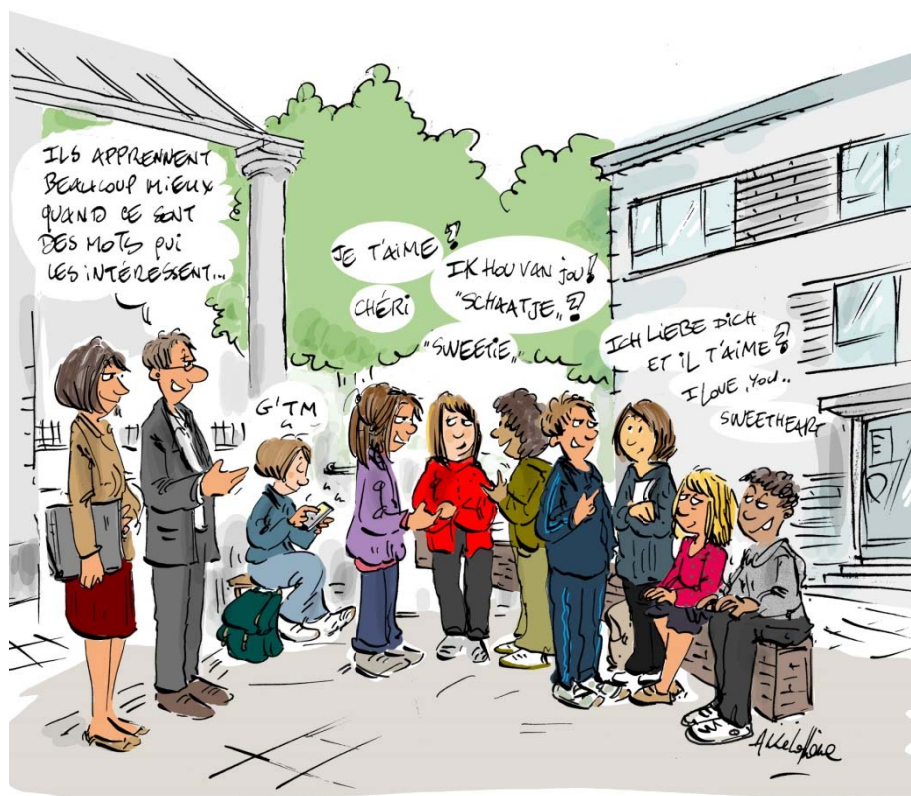


UFAPEC

Union
Francophone
des Associations
de Parents de
l'Enseignement
Catholique

Quel intérêt des cours de langue étrangère de l'enseignement maternel au secondaire ?

Alice Pierard



Analyse UFAPEC
Décembre 2015 N°31.15

Résumé : Dans notre société où l'international et le multiculturel prennent constamment de l'importance, l'accès à de l'information en langue étrangère est facile et l'ouverture aux différences culturelles est réelle, l'apprentissage et la maîtrise d'une langue étrangère est devenu une nécessité. Notre enseignement se doit donc de proposer des cours de langue étrangère dès le fondamental. Quelles langues privilégier ? Quelle approche développer selon les niveaux ? Comment rendre ces cours attrayants et motiver les élèves ?

Mots-clés : langue, apprentissage, bilinguisme, multilinguisme, société, insertion, intégration, communication, multiculturalité, différence, ouverture, respect, écoute, compréhension, développement, langage, oral, écrit, compétences, acquis

« L'apprentissage d'une langue vivante va bien au-delà d'une simple acquisition de connaissances. Celui-ci relève bien plutôt d'un savoir-être que d'un savoir-faire. Ce qui est en jeu ici se pose en termes de valeurs, apprentissage de la tolérance, éducation à la paix. Il s'agit d'ouvrir les enfants à une autre culture, les confronter au différent de moi et pourtant même que moi. »

Brigitte Thibault

UFAPEC :

Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies
Tél. : 010/42.00.50 – Fax : 010/42.00.59
Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles
info@ufapec.be
www.ufapec.be

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles



Introduction

Nous vivons dans une société où les échanges internationaux sont fréquents, l'accès à de l'information en langue étrangère est facile (livres, internet, télévision...), la maîtrise de plusieurs langues est souvent exigée sur le marché de l'emploi... L'ouverture aux différences culturelles est réelle ! Dans ce cadre, l'apprentissage et la maîtrise d'une langue étrangère est une priorité, une nécessité. Par ailleurs, dans notre société multiculturelle, parler plusieurs langues, c'est aussi aider à la construction de l'interculturalité.

Un enjeu actuel essentiel est donc de permettre à chaque enfant d'apprendre les langues étrangères indispensables pour se faire sa place dans notre société. C'est pourquoi notre enseignement propose des cours de langue étrangère dès le fondamental. Cela est actuellement obligatoire pour tous dès la 5^{ème} primaire.

Les cours de langue étrangère dans notre système scolaire sont-ils efficaces et attrayants ? A partir de quel âge commencer cet apprentissage ? Quelles langues privilégier ? Comment motiver et éveiller l'intérêt des élèves ? Avec quels moyens ?

Pourquoi c'est important ?

Proposer un apprentissage des langues étrangères à l'école, c'est offrir à tous les élèves, quelle que soit leur situation familiale, la chance de découvrir une autre langue, mais aussi une autre culture, un autre pays associés à cette langue. Il s'agit de réduire les inégalités sociales, de donner les moyens aux élèves pour permettre à tout un chacun de se faire sa place dans notre société.

Il s'agit avant tout d'apprendre à parler et à comprendre la langue enseignée et de s'ouvrir à une autre culture, d'entrer dans la langue étrangère et sa culture. « *Bien entendu, **langue et culture sont indissociables**. Entrer dans une langue, c'est entrer dans une culture. On y découvre un rapport parfois semblable, parfois différent au monde. C'est pour l'enfant l'occasion de jeter un regard distancié sur sa propre culture, sur celle de sa famille. (...) Apprendre une langue le conduit en douceur à changer ses représentations, à **dépasser les stéréotypes**. En découvrant qu'une **langue** n'est pas le calque d'une autre, il comprend aussi qu'une culture n'est pas supérieure à une autre. (...) Apprendre une langue étrangère, c'est **s'ouvrir au monde** et à l'autre pour revenir à soi, enrichi.* ¹ » Au-delà de l'apprentissage de la langue enseignée, il s'agit de mettre en question le rapport à l'autre, de comprendre une culture et ses traditions, de développer une ouverture d'esprit et des valeurs de tolérance, de respect... De s'inscrire dans notre société !

Dans cette optique multiculturelle, faudrait-il aussi prendre du temps à l'école pour un apprentissage lié aux origines culturelles d'élèves ou d'enseignants, une ouverture à ces cultures ? De nombreux élèves ont déjà été confrontés à une autre langue et une autre culture soit dans leur famille soit en vivant avec des pairs d'origine immigrée. Il semble important de tenir compte de cette réalité. Mais comment ?

¹ IRLANDES-GUILBAULT Lises, « Apprentissage d'une langue : pourquoi commencer l'enseignement très tôt ? », *In Notre famille, vos questions de parents.fr*, publié le 29 septembre 2011.

A quel moment du parcours scolaire ?

Dans une précédente analyse, nous nous étions intéressés à l'apprentissage d'une seconde langue dès le plus jeune âge et proposons, pour qu'il soit le plus bénéfique possible, que cet apprentissage commence « *dès les trois ans de l'enfant, vu la réceptivité et l'ouverture aux phonèmes encore présentes à cet âge, dans les services d'accueil d'enfants ou l'enseignement maternel.*² ». Le jeune enfant est naturellement doué pour les langues vu l'éveil de ses sens : oreille très développée, désir de communication, plaisir d'apprendre, talent d'imitateur... Il serait donc à penser dès l'enseignement maternel, quand les bases de la langue maternelle sont relativement bien maîtrisées.

Selon les recherches menées, entre autres par Annick Comblain à l'Université de Liège³, même si cet enseignement des langues n'est obligatoire pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en 5^{ème} primaire, il semble important de commencer l'apprentissage d'une langue étrangère avant les 9 ans de l'enfant.

Quelle langue enseigner ? Dans notre pays trilingue, est-il bénéfique, selon le lieu de résidence, de maîtriser au moins deux des trois langues nationales ? Pour trouver de l'emploi à Bruxelles, la maîtrise du néerlandais est souvent demandée et permettrait donc de donner plus de chance au jeune quand il sera adulte. De plus, l'anglais a une place considérable dans notre société : dans les communications internationales, sur le marché de l'emploi... C'est pourquoi il est proposé comme cours de langue, dès l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, le néerlandais, l'allemand ou l'anglais selon la région géographique.

- **Prémisses d'un apprentissage en maternel**

Selon Annick Comblain, plus l'enfant entend des langues variées jeune, plus ses talents linguistiques vont se développer. Cela serait encore plus fort si la langue est apprise par un native speaker et si la langue est fortement différente de la langue maternelle (pour la confrontation à des phonèmes et une syntaxe tout autre). Comme l'explique Marie-Claire Mzali, inspectrice de l'Education nationale en France, « **La recherche a montré que, plus un enfant est jeune, mieux il perçoit et restitue des sons différents de ceux de sa langue maternelle. Vers 12 ans, déjà, cette capacité s'amointrit. En somme, "commencer tôt, c'est parler mieux", quelle que soit la langue. Et je dirais même que plus la langue enseignée est éloignée de la langue maternelle, plus on offre à l'enfant la capacité de transférer des compétences acquises pour apprendre d'autres langues.**⁴ »

On peut donc imaginer qu'il serait plus intéressant pour nos enfants francophones d'être confrontés au néerlandais, à l'anglais, au russe ou à l'allemand qu'à l'espagnol ou à l'italien. Mais comment permettre cela ?

² PIERARD Alice, *L'apprentissage d'une seconde langue dès le plus jeune âge : quels bénéfices ?*, Analyse UFAPEC 2014 N°33.14, p 9.

³ COMBLAIN Annick, « *L'apprentissage des langues étrangères en milieu scolaire et préscolaire : quels résultats espérer ?* ».

⁴ IRLANDES-GUILBAULT Lise, op cit.

Il semble en tout cas judicieux de tirer parti de l'éveil et de l'ouverture du jeune enfant au langage pour stimuler son intérêt et lui apprendre les bases des langues qui pourront lui servir dans sa vie future. Comme l'explique Patrick Montcoeur, « *Un enfant en maternelle apprend à maîtriser une ribambelle de savoirs, y compris les règles de sa langue maternelle. Y intégrer une langue étrangère, c'est tirer le meilleur parti de la souplesse naturelle de l'enfant en privilégiant les aspects ludiques et affectifs de l'apprentissage.*⁵ »

- **Un apprentissage obligatoire dès le primaire**

Dans notre système actuel en Fédération Wallonie-Bruxelles⁶, l'apprentissage d'une seconde langue est autorisé dès la première primaire. Il n'est obligatoire qu'à partir de la 3^{ème} primaire en région Bruxelloise et dans certaines communes⁷ et de la 5^{ème} primaire dans le reste de la Wallonie. De plus, un enseignement en immersion est possible dès le fondamental.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans les communes visées à l'article 3 de la même loi, la langue moderne est le néerlandais. Dans la Région wallonne, à l'exception des communes visées à l'article 3 de la même loi, la langue moderne peut être le néerlandais, l'anglais ou l'allemand. Le directeur, dans l'enseignement de la Communauté française, le pouvoir organisateur, dans l'enseignement subventionné, peut, par école, après avoir pris l'avis du conseil de participation visé à l'article 3, proposer l'apprentissage d'une seule langue ou le choix entre deux langues. Il ne peut jamais être proposé le choix entre trois langues modernes différentes.⁸

Les quatre compétences fondamentales sont la compréhension à l'audition, la prise de parole, la compréhension à la lecture et l'expression écrite. Celles-ci sont à développer en pensant une participation active des élèves, en proposant des activités d'éveil et en s'axant sur le plaisir de la communication. Mais comment mettre ces objectifs en pratique dans notre système scolaire actuel avec des classes de parfois plus de 20 enfants ? Quels moyens donner aux enseignants pour leur permettre de dispenser des cours de langue attractifs ?

- **Consolidation des acquis et continuité en secondaire**

Au secondaire, il est essentiel de maintenir, développer et consolider les acquis dans la seconde langue apprise en primaire. C'est pourquoi, à Bruxelles et dans les communes à facilité, la première langue apprise au secondaire reste le néerlandais et cette continuité de la langue apprise en primaire est encouragée en Wallonie. Tout élève doit suivre un cours de langue moderne à raison de 4 heures par semaine durant sa scolarité secondaire.

⁵ MONTCOEUR Patrick, « Faut-il lui apprendre une deuxième langue à la maternelle ? », *In magicmaman.com*.

⁶ Loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, publiée au moniteur belge le 22 août 1963.

⁷ Ces communes sont ciblées dans l'article 3 de la loi, présent en annexe, p 11.

⁸ Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, publié au moniteur belge le 28 août 1998, Article 7, p 8.

A partir de la 3^{ème} secondaire, il sera possible pour le jeune d'apprendre une 3^{ème} langue voire plus selon les options proposées par son établissement scolaire. Les langues les plus fréquentes sont le néerlandais, l'anglais, l'allemand et l'espagnol.

Comme l'explique Nicole Bya, responsable langues modernes à la fédération de l'enseignement secondaire catholique, « *Chez les plus grands, il faut les amener à vivre des "pseudo-situations" qui peuvent avoir du sens pour eux. Les échanges, la participation à des projets européens en font partie* ». ⁹ » Dans ce sens, les voyages scolaires, des partenariats avec une école néerlandophone ou étrangère ont tout leur intérêt. Il peut être intéressant de créer une communication, permettre un partage avec des élèves d'une école étrangère ou d'une école belge néerlandophone ou germanophone.

Comment éveiller l'intérêt des élèves ?

Même si diverses méthodes sont possibles et si les avis peuvent être différents selon les experts, les linguistes, les enseignants... la majorité semble se rejoindre sur l'importance de donner un sens concret aux apprentissages et privilégier la participation active.

Dans ce sens, il semble essentiel de chercher à :

- développer leurs compétences communicationnelles ;
- faciliter la découverte d'autres cultures (respect, ouverture d'esprit, écoute...) ;
- donner le plaisir de pouvoir comprendre et s'exprimer dans une autre langue ;
- permettre de comprendre la langue et la culture d'autres personnes ;
- développer une sensibilité à la langue en général et dans ses différents contextes.

Comme Laure Dumont, nous pensons que cet apprentissage devrait se faire par des activités d'éveil pour être ludique, créatif et attrayant. « **L'objectif de cet enseignement est de familiariser l'enfant de façon ludique avec la pratique d'une langue étrangère, mais aussi de l'ouvrir sur d'autres cultures, pour le préparer à un enseignement et à une pratique qui seront plus intensifs au collège.** » ¹⁰ » Et dans nos écoles, les cours sont-ils assez ludiques ? Faut-il revoir la façon dont les cours de langue sont organisés ?

Il paraît judicieux de proposer un apprentissage des langues en cherchant à développer l'intérêt des élèves, à y donner du sens. On pourrait imaginer en maternelle l'écoute d'une histoire, l'apprentissage d'une comptine, l'organisation d'un jeu... En primaire, il peut être intéressant d'apprendre une chanson de Saint-Nicolas ou Noël dans une autre langue, de faire de la pâtisserie avec la recette dans la langue du pays d'origine du gâteau, de découvrir les manières de saluer et les formules de politesse dans la langue d'origine d'un enseignant ou d'un camarade de classe... En secondaire, les enseignants peuvent proposer en classe l'écoute et la traduction d'une chanson, le visionnage d'un film en version originale, l'écoute des informations à la BBC...

⁹ BIOUSGE Céline, « Favoriser l'apprentissage des langues dès la maternelle, est-ce possible ? », In RTBF.be, publié le 6 février 2012.

¹⁰ DUMONT Laure, « Pourquoi une langue étrangère dès l'école primaire ? », In Notre famille, vosquestionsdeparents.fr, publié le 1 juillet 2012.

Comment accompagner chaque élève ?

Comme pour les autres matières, les élèves n'ont pas tous les mêmes compétences de base mais il faut leur permettre d'acquérir les mêmes facultés langagières, leur donner les mêmes chances. Que fait-on des élèves précarisés ou d'origine étrangère qui se trouvent en insécurité langagière ? Que met-on en place pour les élèves qui ne maîtrisent pas le français même si c'est leur langue maternelle ?

Nous pensons par exemple aux élèves dys' qui doivent parfois déployer toute leur énergie pour l'assimilation et la compréhension de cours donnés en français. Peut-on penser des aménagements raisonnables (consignes en français, non cotation de l'orthographe, exercice pour l'entraînement, écoute préalable de textes audio présentés en classe...) ?

Il semble pertinent de tenir compte des différents profils d'élèves pour penser les méthodes d'apprentissage (utiliser les différents canaux de communication, proposer un apprentissage multisensoriel) et la cotation. L'enseignant peut se demander s'il cote l'orthographe ou la compréhension des règles apprises, leur application, l'utilisation du vocabulaire, l'expression dans son ensemble...

Limites, freins et pistes d'action

L'intérêt des élèves, le développement des compétences communicationnelles, un apprentissage attractif en respectant le niveau et les besoins de l'élève devraient guider les pratiques des enseignants en langue. Est-ce la réalité ? Avec quels moyens ? Quelle formation initiale et continue ?

Evoquées par Nicole Bya, des questions et limites sont à soulever :

- les enseignants et leur formation : *« l'un des principaux freins à la mise en place d'un système d'apprentissage des langues pour tous dès la maternelle est "la problématique des enseignants : disposerions-nous d'assez d'enseignants maîtrisant à la fois la psycho-pédagogie relative aux petits et la maîtrise de la langue 'enseignée' ? Or, on sait que la qualité phonatoire de l'enseignant dans la langue cible est, à cet âge, absolument essentielle".¹¹ »*
- l'âge auquel commencer l'apprentissage : *« L'apprentissage précoce d'une langue étrangère n'est pas une mauvaise chose en soi et certains en tirent un grand profit (...) Malheureusement, l'enseignement n'est pas une science exacte et il peut arriver que certains enfants ne soient pas encore prêts ou que le contexte de l'enfant ne soit pas porteur. Je pense qu'avec les jeunes enfants, ils faut rester prudent. Les forcer à apprendre quand leurs fonctions d'apprentissage ne sont pas encore assez développées peut créer l'effet inverse : le dégoût".¹² »*
- les méthodes à utiliser : Comme Nicole Bya, nous pensons qu'il ne faut pas sanctionner dès la première faute, qu'il faudrait plutôt éveiller l'intérêt des élèves, les encourager et développer l'ouverture et le respect des différences culturelles.

¹¹ BIOURGE Céline, op cit.

¹² BIOURGE Céline, op cit.

Il y a aussi les moyens à disposition, le fossé entre la formation et la pratique, la priorité à donner aux cours de langue. Est-ce à l'école obligatoire d'investir à ce niveau-là alors qu'il y a un manque énorme dans les savoirs de base, une remédiation à mettre en place ? Notre enseignement doit déjà mettre tout en œuvre pour devenir une école de la réussite. Dans la Déclaration de Politique Communautaire, il est soutenu que la maîtrise des compétences de base, dont les langues, reste le moyen le plus efficace d'accéder à l'emploi et de lutter contre les inégalités sociales et culturelles. L'école remplit-elle cette mission ?

Pour les langues, ne s'agit-il pas plutôt d'un simple apprentissage technique (grammaire, vocabulaire) qui ne permet pas à tous de développer les compétences communicationnelles ? Est-ce avec 4 heures de cours par semaine pendant 8 ans (minimum obligatoire) qu'on peut maîtriser une langue ? Ne faudrait-il pas revoir les programmes ? Quelle priorité donner aux cours de langue étrangère dans notre système scolaire sans entrer dans une concurrence avec les autres savoirs de base ?

Conclusion

Au 21^{ème} siècle, la société nous pousse à pratiquer une langue internationale, généralement l'anglais, pour pouvoir communiquer avec des personnes d'un autre pays, d'une autre culture et être actif au sein de notre société multiculturelle. Il est donc essentiel de proposer un apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement obligatoire afin de permettre à tout un chacun de se faire sa place dans notre société.

L'enseignement des langues étrangères se doit d'être profitable pour tous, adapté aux capacités cognitives et aux ressources à disposition, ludique, créatif et attrayant. L'objectif est de stimuler la curiosité et les capacités d'apprentissages, d'éveiller l'intérêt de l'enfant par le biais de la découverte et du plaisir, de permettre de s'exprimer et communiquer, d'ouvrir l'esprit et de préparer à l'avenir car le multilinguisme est un atout indispensable dans notre société, pour l'insertion professionnelle et l'exercice d'une citoyenneté en tant que citoyen du monde.

La Déclaration de Politique Communautaire va dans ce sens : *« Le Gouvernement veut que chaque élève, quelle que soit la filière d'étude, soit capable de communiquer dans au moins une autre langue à la fin de ses études. L'apprentissage des langues doit bénéficier de méthodes attrayantes, vivantes, plaçant l'élève en situation réelle, dès le plus jeune âge, tout spécialement dans les zones bilingues.¹³ »*

Les éléments présents dans cette analyse rejoignent les propositions exprimées dans le mémorandum de l'UFAPEC de 2014 : *« Favoriser l'apprentissage des langues étrangères. Favoriser l'enseignement précoce du Néerlandais, de l'Allemand (dans les zones frontalières surtout) ou de l'Anglais, dès le cycle 5-8, dans toute la FWB par un enseignant spécifiquement formé à la langue qu'il enseigne. Faire rapidement une évaluation des différentes techniques d'enseignement des langues, suivie d'une formation des enseignants afin d'améliorer le niveau atteint par les étudiants de FWB. Actualiser aussi le programme grammatical en néerlandais, car certaines notions étudiées apparaissent obsolètes.¹⁴ »*. Mais est-ce possible de mettre cela en pratique ?

¹³ « Fédérer pour réussir », Déclaration de politique communautaire 2014-2019 de la Fédération Wallonie Bruxelles, p 9.

¹⁴ UFAPEC, Mémorandum 2014, p 10.

Bibliographie

BIOURGE Céline, « Favoriser l'apprentissage des langues dès la maternelle, est-ce possible ? », In RTBF.be, publié le 6 février 2012, http://www.rtbf.be/info/societe/detail_apprendre-les-langues-des-la-maternelle-est-ce-possible-chat-des-11h30?id=7521443

COMBLAIN Annick, « L'apprentissage des langues étrangères en milieu scolaire et préscolaire : quels résultats espérer ? », <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/13461/1/Bilinguisme%20Bichat.pdf>

DUMONT Laure, « Pourquoi une langue étrangère dès l'école primaire ? », In *Notre famille, vos questions de parents.fr*, publié le 1 juillet 2012, <http://www.vosquestionsdeparents.fr/dossier/75/pourquoi-une-langue-etrangere-des-lecole-primaire>

« Fédérer pour réussir », Déclaration de politique communautaire 2014-2019 de la Fédération Wallonie Bruxelles, <http://gouvernement.cfwb.be/sites/default/files/nodes/story/6373-dpc2014-2019.pdf>

IRLANDES-GUILBAULT Lises, « Apprentissage d'une langue : pourquoi commencer l'enseignement très tôt ? », In *Notre famille, vos questions de parents.fr*, publié le 29 septembre 2011, <http://www.vosquestionsdeparents.fr/dossier/544/langues-etrangeres-quapporte-un-enseignement-precoce>

MONTCOEUR Patrick, « Faut-il lui apprendre une deuxième langue à la maternelle ? », In *magicmaman.com*, <http://www.magicmaman.com/faut-il-lui-apprendre-une-deuxieme-langue-a-la-maternelle,43,5806.asp>

THIBAUT Brigitte, « Pourquoi apprendre une langue étrangère au primaire ? », In *Sitecoles*, publié le 1 mars 2002, <http://sitecoles.formiris.org/?WebZoneID=590&ArticleID=1531>

Analyse UFAPEC liées :

MORET Dominique, *L'apprentissage d'une seconde langue : deux poids, deux mesures dès le fondamental*, Analyse UFAPEC 2011 N°06.11

MORET Dominique, *Le mythe du bilinguisme !*, Analyse UFAPEC 2011 N°11.11

PIERARD Alice, *L'apprentissage d'une seconde langue dès le plus jeune âge : quels bénéfices ?*, Analyse UFAPEC 2014 N°33.14

Les liens internet ont été vérifiés le 14 décembre 2015.

Annexes

Sources légales :

Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, publié au moniteur belge le 28 août 1998. http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/22229_012.pdf

Loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, publiée au moniteur belge le 22 août 1963. http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/04329_001.pdf

Extrait de la loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement¹⁵

Article 3.- Sont dotées d'un régime spécial en vue de la protection de leurs minorités :

1. les communes de la frontière linguistique : Comines, Houthem, Bas-Warneton, Warneton, Ploegsteert, Messines, Mouscron, Luigne, Herseaux, Dottignies, Espierres, Helchin, Renaix, Flobecq, Biévène, Marcq, Enghien, Petit-Enghien, Herstappe, Mouland, Fouron-le-Comte, Fouron-Saint-Martin, Fouron-Saint-Pierre, Remersdaal, Teuven;
2. les communes de la région de langue allemande;
3. les communes de Malmédy, Bellevaux-Ligneuville, Bevercé, Faymonville, Robertville et Waimes, dénommées "communes malmédiennes";
4. les communes de Baelen, Gemmenich, Henri-Chapelle, Hombourg, Membach, Montzen, Moresnet, Sippenaeken, Welkenraedt.

¹⁵ Loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, publiée au moniteur belge le 22 août 1963, p 1.